



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre  
(Reconnue d'utilité publique)  
Inscription Commission paritaire n° 20168

EDITION DE L'AMICALE DES STALAGS II A-C-D-E

REDACTION ET ADMINISTRATION  
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>)  
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 5224-78  
Amicale des Stalags II A-C-D-E

## UNE FOIS ENCORE LA MORT A FRAPPÉ L'UN DES NOTRES

Cruellement, tragiquement aussi puisque, chers amis des Stalags II, j'ai le triste privilège de vous annoncer la disparition de Monsieur le Colonel Arnaud et de son épouse, tués tous deux dans un accident de la route.

Joint aux personnalités de l'Oflag II B, de l'U.N.A.C., des Amicales nationales, j'assistais aux obsèques, représentant notre Amicale nationale et les Amicales de l'Oflag II B et Stalags II du Nord et du Pas-de-Calais.

Président de l'Oflag II B, mais aussi Parrain et grand ami de nos Stalags II, je connaissais très bien le Colonel Arnaud.

A sa rentrée de captivité, toujours à nos côtés. Il était le meilleur, affable, d'une gentillesse, d'une bonté inégalables, comprenant toujours nos problèmes; très souvent il me disait : Mon cher Legros, n'avez-vous pas un cas malheureux à régler, présentez-nous des dossiers et nous verrons ensemble.

Ai-je besoin de vous rap-

peler, chers amis, le 21 mars le Colonel Arnaud était notre Invité d'honneur.

A mes côtés à notre messe anniversaire, présidant ce magnifique banquet avec un mot des plus aimables à chacun de nous, et particulièrement heureux de rencontrer le Président et le Bureau de l'Amicale du Nord et du Pas-de-Calais en la personne de MM. Flipo, Mgr Beilliard, Darloy, Van Moerbeke et tous les amis du Nord, les félicitant de leur présence en très grand nombre qui indiquait outre l'amitié le grand intérêt d'être unis pour le bien et le bonheur de tous.

A table, dans la plus grande simplicité, le Colonel me remit, au nom de l'Oflag II B, un chèque important pour notre caisse de secours.

A mes remerciements, ces simples mots : « Ne sommes-nous pas vos amis ! Nous autres, à l'Oflag, savons qu'à part l'amitié l'entraide est votre objectif principal, il est donc normal que vos parrains soient auprès de vous tous ».

Ma peine est très profonde, la vôtre aussi, j'en suis certain, et ensemble, par ces quelques lignes nous adressons nos très sincères condoléances aux enfants et petits-enfants de notre grand ami le Colonel Arnaud et de Madame.

A vous, camarades de l'Oflag, à votre Bureau, sachez qu'avec vous tous nous partageons la perte cruelle en la personne de votre Président, que notre douleur est grande et nous voudrions vous aider à la supporter par une amitié vraie et sincère auprès de vous, et si par quelques actions nous pouvions vous rendre l'abnégation, le dévouement, la bonté que votre Président a eus pour nous tous, les Stalags II, ceux-ci, à leur tour, seraient auprès de vous.

Le Colonel Arnaud m'avait donné son amitié, j'en étais et en suis toujours très fier. Pour moi son souvenir sera ineffaçable.

R. LEGROS,  
Président National  
des Stalags II A.C.D.E.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'Amicale des Anciens des Oflags et Stalags II

(Groupement du Nord et Pas-de-Calais)

Elle aura lieu le DIMANCHE 10 OCTOBRE

Salle Saint-Sauveur à LILLE

sous la présidence d'honneur de :

R. LEGROS, Président National, C. FLIPO, Président Régional,  
Monseigneur BEILLIARD et A. LEBAILLY, Vice-Présidents.

### PROGRAMME DE LA JOURNÉE

10 heures : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (Salle Saint-Sauveur).  
a) Compte rendu des activités de l'année écoulée (P. DARLOY).

b) Trésorerie (VA MOERBEKE).

c) Renouvellement du Bureau (C. FLIPO).

d) Journal. Bons de soutien (R. LEGROS).

11 heures : MESSE en l'église Saint-Sauveur.

Elle sera célébrée par Mgr BEILLIARD, ancien aumônier du II B.

Homélie par l'abbé HOSTE (II A).

13 h. 30 : REPAS FRATERNEL.

Menu à 25 F (taxes et service compris).

Apéritif offert  
par Pernod 51 - Martini

Cornet de jambon Macédoine  
Quenelles de brochet  
Rôti de lard  
Pommes sautées - Petits pois  
Haricots verts  
Plateau de fromages  
Dessert  
Café, liqueur

Vins :  
Sylvaner, Bordeaux, Champagne

## GROUPEMENT NORD - PAS-DE-CALAIS

### Un présent appel Une nécessité Un devoir

L'année 1971 a été faste pour notre Amicale des II. Elle célébra le 25<sup>e</sup> anniversaire du retour avec toute la dignité, toute l'émotion, tout le sérieux que ses Noces d'argent motivaient.

L'importance et la solennité de cette grande manifestation n'échappèrent à personne car, en dépit de leur optimisme, de leur jeunesse de cœur, bien des camarades n'osent espérer assister aux Noces d'Or de notre Amicale. Mgr de la Brousse n'évoquait-il pas le « miracle du 25<sup>e</sup> anniversaire » ? Il magnifiait ainsi la foi qui anime nos dirigeants et nos adhérents. Mgr Beilliard, l'abbé Hoste, l'abbé Collignon ont exalté la valeur de l'amitié, de l'amour et de la fraternité. Ces autorités religieuses, dans un souci d'occuménisme qui les honore, ont voulu nous inciter à développer davantage encore le culte de la solidarité agissante pour les déshérités, trop nombreux, hélas, victimes de la captivité. Elles nous ont apporté une bénéfique matière à réflexion;

c'est ainsi qu'à l'occasion de nos réunions mensuelles régionales ou de nos rencontres U.N.A.C., j'ai plaisir à entendre que la Campagne des Bons de soutien lancée par notre Président Robert Legros devait s'intensifier.

Bien des amis ont compris pourquoi beaucoup d'anciens ne donnaient signe de vie ou répondaient évasivement à nos invitations. Pour ma part, disposant enfin de quelques loisirs, j'ai visité plusieurs de ces anciens P.G., les ai entretenus de leurs problèmes. Après bien des réticences motivées par une louable dignité, j'ai compris que beaucoup se trouvaient dans une situation précaire : retraités aux revenus à peine décents, malades handicapés, déshérités par la vie. Il serait malséant, voire indiscret, de citer nominativement quelques exemples de détresse : veuve d'ancien P.G. travaillant avec acharnement pour élever ses deux enfants et leur donner la possibilité de poursuivre de modestes études ! Vieux camarade et son épouse

disposant mensuellement d'une somme dérisoire ! Un ami veuf, paralysé, décédé récemment, laissant trois enfants ! La liste n'est pas close, hélas ! Un autre bilan navrant, exposé officiellement à l'Assemblée générale de l'U.N.A.C. à Paris le 28 mars dernier : pour la malheureuse classe 1935, 200.000 appelés, presque tous prisonniers, la moitié, je dis bien la moitié de l'effectif, est décédée actuellement avant 55 ans. Imaginez le nombre de veuves et d'orphelins victimes de la guerre 1939-45 !

Devant ces détresses cachées, devant ces misères, j'ai la conviction que, dans la mesure de nos moyens, notre devoir est de participer généreusement à la prochaine Campagne des Bons de soutien.

Vous que le sort a favorisés, vous qui bénéficiez d'un standing décent, vous qui subsistez plus modestement, vous vous ferez un devoir de répondre présent à l'appel de notre Bureau National.

Certains allégueront sans

Nos réunions si amicales font que chacun prend plaisir à y participer. C'est pourquoi une fois encore nous aurons la joie de nous retrouver entourés de nos familles dans une atmosphère P.G. si sympathique.

Avec ta famille, invite tes amis à se joindre à nous afin que cette journée soit un succès.

Adresser chèque ou mandat à : Paul Van Moerbeke, 59 bis, rue G. Baratte, 59 - Villeneuve-d'Ascq. C.C.P. Lille 1630 39.

Sur le talon, indiquer le nom et le nombre de participants.

Très heureux de nous rencontrer à nouveau avec nos Amis du Nord et Pas-de-Calais, le Bureau parisien ne peut qu'insister auprès

de tous nos adhérents pour que tous ensemble nous rendions la politesse et surtout l'amitié que les « Gars » du Nord ont si bien manifestée le 21 mars dernier à Paris. Ils sont venus en grand nombre en autocar, pourquoi pas nous, d'autant plus que beaucoup d'entre nous réclament depuis longtemps déjà une sortie amicale, voici donc l'occasion.

Inscrivez-vous très nombreux dès aujourd'hui et nous organiserons cette sortie en autocar, également pour cela vous savez qu'il faut un peu de temps et être assez nombreux, alors c'est un pressant appel que nous vous adressons.

### POUR LE 10 OCTOBRE 71 TOUS A LILLE

Consultez plus haut le programme, avec un car les frais seront moins élevés, le repas à 25 F ne peut gêner personne, la journée sera joyeuse et rappelez-vous, Amis du II A et autres Stalags, notre cher abbé Hoste sera des nôtres.

Inscrivez-vous directement  
avant le 30 septembre,  
dernier délai :

soit auprès de notre ami Van Moerbeke,  
soit directement à Paris à notre Amicale cu : R. Legros - 887-49-10.

Nos amis comptent sur nous.  
Nous y serons ! R. Legros.

DEVINETTE  
COMBIEN Y A-T-IL  
DE FUMEURS EN FRANCE ?  
(Réponse en 4<sup>e</sup> page)

FP RES 40475



## L'U.N.A.C. EN DEUIL Le Colonel Arnaud n'est plus !

Le Colonel Léon ARNAUD n'est plus. Mme ARNAUD, son épouse, est également décédée.

C'était le 21 juillet dernier. Ils partaient tous les deux en vacances à Vittel par la route.

Ils avaient choisi un itinéraire de routes secondaires pour éviter les grandes nationales. Mais, pour une raison inconnue, le Colonel a grillé un stop et ce fut le choc qui tua Mme Arnaud sur le coup, tandis que le Colonel Arnaud était hospitalisé à Coulommiers dans le coma et décédait le samedi 24 juillet sans avoir repris connaissance.

Le Service religieux a été célébré le mardi 27 juillet à

Paris, et malgré les vacances nous nous sommes retrouvés nombreux en l'église Sainte-Odile. Membres du Bureau National de l'Oflag II B, Représentants des Amicales Nationales et du Conseil d'Administration de l'U.N.A.C., dont notre Président Maître TALAMON. Une magnifique couronne de l'U.N.A.C. et des Amicales Nationales concrétisait notre amitié et notre peine.

Le Colonel Arnaud était âgé de 77 ans. Il était le doyen du Bureau de l'U.N.A.C., Trésorier adjoint, Président de l'Oflag II B/II D.

C'était pour nous tous un grand ami, sympathique, droit, loyal, honnête, bon, d'humeur toujours égale et, malgré son âge, fidèle à toutes nos réunions de Bureau.

Il a eu une tenue exemplaire en captivité, au moment de l'évacuation de son Oflag et après au sein de son Amicale et de l'U.N.A.C.

Le Colonel Arnaud sera très regretté et son souvenir restera dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu.

Nous perdons un GRAND AMI.

Marcel Simonneau.

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET PRISONNIERS DE GUERRE  
15, rue d'Autun - NICE  
Téléphone : Nice 87-39-51 - Esteng 6

### REFUGE-HOTEL DE VACANCES D'ESTENG

Tarif appliqué par le Comité de Gestion le 9 novembre 1970

1<sup>o</sup> Nuitée : en dortoir 6 F.

2<sup>o</sup> Chambre (genre (Motel) :

	P.G.	Famille P.G. UNEG-UNAC	Non P.G.
Adultes	7,00 F	7,00 F	8,00 F
Enfants	5,00 F	5,00 F	6,00 F
3 <sup>o</sup> Pension complète - tout compris (sans boisson) :			
	P.G.	Famille P.G. UNEG-UNAC	Non P.G.
Adultes	18,00 F	18,00 F	20,00 F
Enfants :			
10 à 15 ans	15,00 F	15,00 F	16,00 F
6 à 10 ans	12,00 F	12,00 F	13,00 F
4 à 6 ans	8,00 F	8,00 F	10,00 F

4<sup>o</sup> Repas sans boisson : 10,00 F :

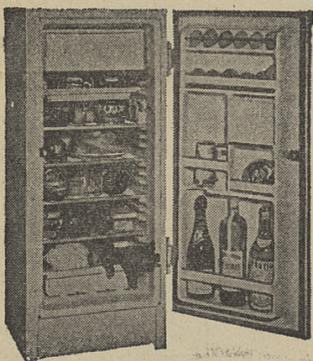
— famille P.G. et apparentés obligatoirement avec les résidents de passage ou en visite,  
— avec carte de membre de l'Association et de la Fédération Française de Montagne.

TARIF DES BOISSONS :

	le demi
Vin	1,25 F
Café	0,60 F
Thé	0,60 F
Infusion	0,60 F

N.-B. — Tous les prix ci-dessus sont nets de toutes charges, pour-boires compris.

## RÉFRIGÉRATEURS



PRIX NETS  
ET DIRECTS  
DE L'USINE

BLOC 120 l. 385 F  
135 litres 465 F  
170 litres 596 F  
230 litres 698 F  
Double froid  
235 litres 840 F

CATALOGUE  
GRATUIT

MACHINES A LAVER AUTOMATIQUES  
CUISINIÈRES "LILOR" - GAZ VILLE - BUTANE  
TÉLÉVISEURS 2 CHAINES

REMISES EXCEPTIONNELLES  
POUR LES MEMBRES DES AMICALES

A. RONDOU, 83, Avenue de Paris, 94-VILLEJUIF

## ALPES-MARITIMES

4 JUIN. — A Nice s'est réuni le Comité de gestion de la « Canto », Chalet-Refuge de l'A.C.D. P.G. à Esteng dans le Haut-Var.

La réunion s'est faite au siège de l'Association. Furent étudiés la situation financière et l'organisation de la campagne ETE 1971, frais de gestion et propagande.

Le couple de Jeunes Aubergistes qui depuis plusieurs mois est en place donne satisfaction.

Le chalet est ouvert toute l'année à des conditions intéressantes dans le cadre magnifique du grandiose col de la Cayolle.

Parmi les gestionnaires de cette œuvre nous notons nos camarades Donadey et Monteux.

# ACTIVITÉS INTER

13 JUIN. — Au cours du concours de boules, boulodrome Nord à Nice, organisé par Centurioni, vice-président de la Section de Nice de l'A.D.C.P.G. La coupe destinée à l'U.N.A.C. sera remise à Tommasi, des III, lors d'une prochaine réunion.

25 JUIN. — Réunion du Groupe des Alpes-Maritimes ce vendredi soir 25 juin 1971 au restaurant Bellevue à Falicon, sur les collines niçoises, sous la présidence effective de notre camarade Sauer, Président National du Stalag XVII A. Ce dernier souligna la belle ambiance de la Section U.N.A.C. des Alpes-Maritimes.

En fin de repas Monteux, Délégué Régional Sud de l'U.N.A.C., souligna la vaste action sociale de l'U.N.A.C. Il souligna la

lutte pour la retraite à 60 ans et le grand problème de la pathologie de la captivité. Il termina en soulignant la valeur du Comité d'Entente inter-P.G. qui regroupe A.C.C.A.P., A.D.C.P.G., U.N.E.G. et U.N.A.C.

Monteux allait conclure en soulignant qu'un jour proche soit décidé le regroupement, dans une Confédération inter-P.G., de tous les camarades de la captivité.

Parmi les présents, nous notons : Sauer et Mme, de Paris, Duhet, délégué départemental XVII A, Colmas, délégué Oflag II D, et Mme, Daumara, évadé de guerre de Hongrie, Chamarian, délégué de l'aide aux anciens militaires, Brunet, délégué des VII, et un bon groupe de camarades et leur épouse.

## Toujours les mêmes réponses...

« ment fonction de l'évolution de la situation démographique et économique du pays. »

« Ce problème fait l'objet d'études très poussées de la part des différents ministères intéressés et ce n'est que dans ce contexte que pourrait se placer l'examen de ce vœu. »

« En ce qui le concerne, le Ministre des Anciens Combattants serait favorable à toute mesure d'assouplissement au régime actuel, notamment en ce qui concerne les conditions de la reconnaissance de l'inaptitude de ces victimes de guerre à poursuivre leur activité professionnelle. »

« Il n'en demeure pas moins que les salariés appartenant au régime général ou au régime agricole, ainsi que les travailleurs indépendants, âgés d'au moins 60 ans, peuvent prétendre, dès cet âge, à percevoir leur pension vieillesse à condition d'être reconnus médicalement inaptes au travail par le médecin-conseil de la Caisse régionale (branche vieillesse) compétente pour liquider leurs droits. »

« Cette pension est obtenue au taux de 40 % du salaire de base pour les salariés, sur la base des droits acquis pour les non-salariés. »

« Les anciens prisonniers de guerre qui se trouvent atteints d'une diminution de leurs forces physiques ou de leurs facultés intellectuelles telle qu'ils ne peuvent plus exercer d'activité professionnelle peuvent donc, le cas échéant, se prévaloir des dispositions générales précitées (article L. 332 du Code de la Sécurité Sociale pour les salariés du régime général; article L. 653 du même Code pour les travailleurs indépendants; décret n° 51-727 du 6 juin 1951, modifié par le décret n° 65-911 du 25 octobre 1965 pour les salariés agricoles). »

Il faut ajouter que, depuis lors, M. Boulin a précisé, à l'occasion d'une question orale, les raisons pour lesquelles il ne paraît pas possible de fixer d'une manière générale l'âge de la retraite à 60 ans. Ainsi qu'il l'a indiqué, le Gouvernement, dans un souci de réalisme, préfère s'engager dans la voie de l'amélioration du régime des retraites par la prise en compte des années de cotisations au-delà de la 30<sup>e</sup> d'une part, par l'augmentation du pourcentage du salaire de base (50 % au lieu de 40 %) pour le calcul de la retraite d'autre part.

Enfin, le Gouvernement examine actuellement un projet de réforme en vue d'assouplir les critères de reconnaissance de l'inaptitude au travail.

A propos de la retraite du combattant, j'ai précisé devant l'Assemblée Nationale qu'il n'était pas à exclure qu'intervienne dans un des prochains budgets une majoration du montant de la retraite du combattant.

Votre Assemblée Générale souhaite que la carte du combattant soit délivrée à tous les anciens prisonniers de guerre et que ce titre soit restitué à ceux d'entre eux auxquels il a été retiré.

Je regrette de ne pas être en mesure de modifier, dans le sens désiré par ladite assemblée, les termes, reproduits ci-dessous, de ma réponse à une question écrite qui m'avait été posée à ce sujet :

« Aux termes de l'article 4 (paragraphe 1 et 2) de l'arrêté interministériel du 4 mai 1948,

« étaient considérés comme combattants, quelle que soit l'unité à laquelle ils ont appartenu : les militaires des armées de terre, mer et air, détenus et gardés militairement par l'ennemi pendant au moins six mois en territoire occupé par lui; les militaires immatriculés comme prisonniers de guerre dans un camp ou territoire ennemi et qui y ont séjourné au moins 90 jours. »

« Or, le Conseil d'Etat statuant au contentieux :

« Considérant que le législateur, en employant le mot « Combattant », a entendu réserver, en principe, le bénéfice de la carte qu'il institue à ceux qui avaient participé activement à la lutte contre l'ennemi; que dès lors, s'il appartenait au Gouvernement, en vertu de la délégation que lui conférait l'article 101 de la loi du 19 décembre 1926, de prendre par voie de règlement d'administration publique toutes mesures utiles en vue d'adapter les modalités d'attribution de la carte aux formes particulièrement complexes qu'ont revêtues les hostilités au cours de la guerre 1939-1945, il ne pouvait, sans aller à l'encontre des termes mêmes du dit article, prescrire par voie de disposition générale et absolue l'attribution de la carte à des personnes n'ayant, à aucun moment, participé effectivement, sous une forme quelconque, à la lutte contre l'ennemi; ... »

« annulé, par décision du 13 mai 1949, les dispositions de l'article 4 (paragraphe 1 et 2) de l'arrêté interministériel susvisé. »

« Ces dispositions ont été remplacées par celles de l'article R. 224-C.I. (paragraphe 4 et 5) du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, par lesquelles sont combattants : les militaires des armées de terre, de mer et de l'air qui ont été détenus comme prisonniers de guerre pendant six mois en territoire oc-

## Le mystère des

Nos dirigeants nous disent qu'il n'est pas possible de donner la retraite à 60 ans en raison du nombre élevé des personnes âgées dans les années qui viennent.

Nos dirigeants ont des trous de mémoire.

Ils devraient se souvenir que dès 1975, et pendant les cinq années suivantes, ceux et celles qui arriveront à 60 ans seront des personnes nées entre 1914 et 1919.

Ces fameuses années qu'on a appelées des années creuses.

A cette époque, on disait aux hommes :

— Faites la guerre, pas l'amour !  
Les gosses naissaient chichement, au hasard d'une permission...

Et lorsqu'ils eurent 20 ans, les dirigeants des années trente leur dirent d'un ton apitoyé :

— Pauvres petits ! vous faites partie des classes creuses. Pour que la France conserve assez de soldats, nous allons devoir doubler, pour vous, la durée du service militaire.

La chose leur paraissait d'autant plus nécessaire que le problème de la natalité ne s'arrangeait pas.

Souvenez-vous, messieurs les dirigeants d'aujourd'hui, des larmes versées par vos prédécesseurs de

### LE LIEN

Publication mensuelle  
88, rue de la Chaussée-d'Antin  
Paris (9<sup>e</sup>)

Directeur de la publication :  
Georges ROCHEREAU

Abonnement : UN AN 10 F

Imprimerie A. Montourcy  
4 bis, rue Nobel, Paris-18<sup>e</sup>

# DÉPARTEMENTALES

## MAINE-ET-LOIRE

Le délégué de l'U.N.A.C. pour le Maine-et-Loire, notre dévoué et actif camarade Henri STORCK, 123, avenue du Général-Patton, à Angers, organise chaque mois, dans cette ville, une permanence pour tous les Amicalistes de toutes les Amicales.

Cette permanence se tient tous les troisièmes samedis du mois, de 15 h. à 18 h., au Café David-d'Angers, 40, rue David-d'Angers, à Angers.

Camarades de toutes les Amicales, venez-y souvent, régulièrement, nombreux, vous y serez accueillis à bras ouverts.

Qu'on se le dise... et donnez-vous rendez-vous à cette permanence amicale et sympathique !

## U.N.A.C.-NORD

Le Coq d'Or, Lille

### Réunion du 7 juin 1971

Etaient présents : Florimond Segard (I B), Oscar Delmé (I A), Cyrille Flipo (II), Paul Darley (II), Paul Van Moerbeke (II), Gérard Pincson (II), Jacques de Baralle (III), Colonel Carnoy (Oflag IV), Henri Leroy (IV), André Isart (VI), Lucien Hespel (IX), Ernest Langlois (XII), Charles Matton (XIII), Constant Quenelle (XIII), Henri Hespel (XIII).

Les comptes rendus de la séance du 3 mai et de la Journée du 16 mai sont adoptés sans observations. J. de Baralle se fait l'interprète de tous pour féliciter Segard de la parfaite organisation

Il passe ensuite rapidement en revue les correspondances reçues :

Offre de Léon Desprez, maire du Touquet, pour nos rencontres dans son cadre modeste. Elle n'est pas retenue. Ce serait beaucoup trop cher.

Carte de remerciement de M. Monnet pour nos condoléances à l'occasion du décès de sa mère.

Pour la garde au Monument aux Morts les 8 Mai et 11 Novembre, il est décidé de donner un accord de principe à Marga qui aura simplement à nous fixer l'heure qui nous est réservée. Nous ne pouvons pas nous organiser en si peu de temps.

Nomination officielle de J. de Baralle comme membre de l'Office par lettre du 4 juin.

Notre ami Delaporte, de Phallempein, se déclare d'accord pour représenter les Amicales dans sa commune. Une documentation lui a été envoyée. Il sera invité à nos réunions.

Aucune évolution dans la question du Passeport Culturel du 3<sup>e</sup> âge.

Lecture d'une lettre de Joseph Lussiez, qui examine comment relancer l'Amicale des XI avec Loir et Gayant.

Un article de « La Voix du Nord » indique que la Journée des XVII et XVIII à Raismes s'est très bien passée. Félicitations aux organisateurs.

La parole est ensuite passée au Colonel Carnoy pour les conclusions financières de notre Journée. Le nombre des payants et des repas s'ajuste après pointage. Malheureusement, le restaurateur nous présente une note supplémentaire de 56.000 anciens francs pour casse et disparition d'argenterie. La protestation est unanime. Et nous n'avons aucun contrôle possible. Le Colonel Carnoy est chargé de négocier et Segard l'accompagnera dans ses transactions.

Le remboursement des repas payés par les absents soulève une polémique. En particulier Van Moerbeke souligne une inégalité dans notre aide aux Amicales. Dans un but de conciliation, Henri Leroy ouvre son portefeuille, et l'unanimité se retrouve pour refuser. Finalement, chaque cas sera examiné par son Amicale et nous nous rangerons à la décision de celle-ci.



Avant de lever la séance, Ernest Langlois propose que la prochaine séance soit fixée au 4 octobre.

Et chacun se souhaite de bonnes vacances ensoleillées.

Le Secrétaire.

## Retraite du Combattant

Pour la même carte :

Taux entier (33 points) appliqué à nos Valeureux Anciens 14-18 : 346 F 84 par an.

Pour les autres, c'est-à-dire NOUS : 35 F par an !

Concluez vous-même, essayez de comprendre !

VIVE LA JUSTICE appliquée aux A.C... à cause d'un décret et malgré une loi votée...

## véritable dialogue de sourds !!!

« cupé par l'ennemi, sous réserve d'avoir appartenu, au moment de leur capture, sans condition de durée de séjour, à une unité combattante pendant la période où celle-ci avait cette qualité ; qui ont été soit détenus comme prisonniers de guerre pendant six mois en territoire occupé par l'ennemi, soit im-matriculés dans un camp en territoire ennemi où ils ont été détenus pendant 90 jours au moins, sous réserve d'avoir appartenu antérieurement à leur capture, ou postérieurement à leur détention, sans condition de durée de séjour, à une unité combattante pendant la période où celle-ci avait cette qualité. »

(Réponse publiée au « Journal Officiel » des débats parlementaires de l'Assemblée Nationale du 26 septembre 1968, à la question écrite n° 509 du 24 juillet 1968.)

Enfin, à propos de la commémoration de la victoire du 8 mai 1945, j'estime devoir rappeler que la législation y relative a subi plusieurs modifications, le premier texte applicable en ce domaine étant la loi du 7 mai 1946 qui prévoyait que cette commémoration serait « célébrée le 8 mai de chaque année si ce jour est un dimanche et, dans le cas contraire, le premier dimanche qui suivra cette date », le dernier texte, pris sur ma demande, étant le décret du 17 janvier 1968 dont les dispositions précisent que les cérémonies commémoratives de cet anniversaire auront lieu « chaque année, à sa date, en fin de journée ».

Cette ultime décision, prise par le Gouvernement afin de donner satisfaction au vœu maintes fois exprimé par les anciens combattants, s'est montrée à l'expérience des plus satisfaisantes ainsi qu'en témoignent d'ailleurs l'ampleur des cérémonies et le fervor des très nombreux participants le 8 mai 1971.

Dans ces conditions, il n'est pas envisagé d'y apporter de nouvelles modifications.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Ministre et par délégation, Le Directeur du Cabinet : C. PIERNET.

Voici donc une réponse... que nous connaissons, hélas, de trop, qui est toujours la même, ne nous apporte, une fois de plus, absolument rien pour le règlement de nos problèmes, pourtant si URGENTS, si SOCIAUX... rien à attendre dans l'immediat ! Le petit « engagement »... sans engagement ferme... de revalorisation de la retraite du Combattant pour ceux de 39-45, ne donnera certainement encore rien cette année malgré un espoir il y a quelques mois. Nous pensons que l'on va nous ressortir les difficultés financières du pays devant la « crise du dollar » ! Nous connaissons cela et nous nous doutons que nous serons une nouvelle fois « touchés ». En écrivant cela, comme je souhaite ardemment me tromper ! Nous verrons. Je me reporte au passé où toutes les « difficultés » étaient une raison de ne pas nous donner satisfaction !

Pourtant, nous avons entendu ces dernières années, ces derniers mois, que tout allait mieux pour la France, aussi bien sur le plan financier qu'économique. Ce n'est pas pour cela que l'on a tenté de « rattraper » le retard de nos « réparations ». Il n'en a pas été question un seul instant. Mais maintenant, pour le contraire, les arguments sont tout trouvés. Cela continue donc : VICTIMES nous avons été... VICTIMES nous restons, et je le crains fort maintenant : VICTIMES NOUS RESTERONS !

Cela au moment où tant de Camarades nous quittent à tout jamais, où beaucoup d'autres voient leur santé chanceler pour toujours ou perdent leur situation ! Voilà où nous en sommes, nous qui avons donné le meilleur de nous-mêmes pendant plus de six ans, l'inertie des Pouvoirs publics à notre égard, alors que l'on parle le PARTOUT et en TOUTE OCCASION de « social », de « société nouvelle », de « concertation », de dialogue... vrai ou faux, de toute façon pas pour les anciens P.G. !

Pour reprendre les divers chapitres de cette réponse, nous attendons les mesures, les décrets pour que, sur le plan pratique, nos Camarades qui sont dans ces cas douloureux profitent des conclusions de la Commission ministérielle de la pathologie de la captivité... Pourtant c'est URGENT et CRUCIAL. Devant cela : échanges de vues entre « Collègues du Gouvernement concernés »... Il y a des années que nous en parlons, preuves à l'appui. Pourquoi attendre ?

RETRAITE PROFESSIONNELLE à 60 ans pour les anciens P.G. : Que de détails pour nous rappeler ce que nous ne savons que trop, c'est-à-dire que lorsqu'un camarade obtient la retraite à 60 ans par la Sécurité Sociale pour maladie, dans quel état physique il est et que de démarches il a dû accomplir, et tout cela pour obtenir 40 % du salaire de base... Pourtant, là aussi, preuves à l'appui, nous pouvons assurer que les anciens P.G. sont diminués physiquement et mentalement dès l'âge de 55 ou 60 ans.

Passons, pour ne pas trop nous

répéter, sur la réponse concernant les P.G. qui, restés derrière les barbelés, n'ont pas droit à la retraite du combattant. Les textes pour l'obtention de la CARTE DU COMBATTANT ? Nous connaissons, ne revenons pas là-dessus, nous nous sommes assez battus durant des années à notre retour, il y a 26 ans, pour cela. Mais ne pourrait-on vraiment pas, avec un peu de logique, en accorder tout simplement les avantages, ô bien petits, à tous ceux qui sont restés dignes, qui se sont toujours considérés durant leur captivité comme des « Soldats français » et qui ont su, bien souvent, sans ordre, sans directive, individuellement, spontanément, normalement, exercer un certain sabotage profond, intelligent, utile, faire de la résistance. On oublie tout cela parce que notre modestie ne l'a jamais crié bien haut. Et pourtant que d'exemples pourrions-nous donner ! Mais pour nous, c'était naturel, c'était tout simplement un devoir, le nôtre !

Ne nous arrêtons pas non plus sur la réponse concernant la célébration du 8 Mai : c'est toujours la même « rengaine ». Nous ne voyons qu'une chose, c'est qu'une loi avait été votée UNANIMEMENT par le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) et qu'elle a été modifiée et remodifiée par de simples décrets : Le 8 MAI, à nos yeux, est une journée de reconnaissance, de retour à la liberté, de souvenir. Ce n'est que cela, mais tout cela. Un point c'est tout !

Que rajouter ? RIEN... Nous sommes peinés, contrariés, révoltés, et nous n'espérons plus rien. De toute façon il sera BEAUCOUP TROP TARD, c'est certain.

ALORS ? Eteignons-nous les uns après les autres. Continuons à payer. Nous n'intéressons PERSONNE que notre famille, et encore pas toutes !

Voilà la triste vérité, mes chers Camarades. Continuons cependant à nous battre, ne comptons que sur nous, mais nous n'avons plus d'illusion, même plus d'espoir ! Restons, avant tout, de vrais copains, sauvons notre « amitié », notre « esprit », consolons-nous en constatant combien « NOUS SOMMES AU-DESSUS et INCOMPARABLES » à tout ce que nous voyons chaque jour, dans la vie commune en général, à tous ceux avec qui nous vivons en général, soyons heureux d'être entre nous autrement que tout cela. Voilà notre fortune, morale certes, mais oh combien réconfortante !

Et oui, voilà où nous en sommes.

Marcel Simonneau.  
Vice-Président-Délégué.

## CHAMPAGNE LE BRUN-DOMI

MONTHELON - 51

12 bouteilles F. 165,00  
25 bouteilles F. 330,00

Brut cuvée réservée :  
La bouteille F. 15,50

Prix franco toutes gares  
Règlement à la commande

C.C.P. 341-36  
Châlons-sur-Marne

Assorti Brut ou Demi-sec  
ancien P.G.

## classes creuses

l'entre-deux guerres sur cette fameuse crise des berceaux.

Donc, logiquement, la courbe de la natalité n'ayant vraiment remonté qu'en 1945, la foule ne devrait pas se presser aux portillons de la retraite pendant trois bonnes décennies.

Eh bien ! non. Voilà qu'aujourd'hui, juste au moment où la première classe creuse de 1944 se pointe à l'horizon de 1974, voilà qu'on nous annonce que la retraite à 60 ans est impossible parce que les années à venir sont encombrées de personnes âgées.

Ainsi, à 20 ans, on a demandé des sacrifices à ceux des classes creuses à cause de leur petit nombre, et, à 60 ans, on va leur en demander à cause de leur grand nombre.

Il y a sûrement une erreur quelque part !...

Où alors, c'est qu'on a réussi à créer une génération spontanée de personnes mûres...

Où à faire mettre au monde des bébés ayant déjà la cinquantaine...

Car s'il est vrai que l'avenir immédiat est peuplé de vieillards, c'est par un tour de magie.

Et je me demande quel est l'individu sans gêne qui s'est permis de remplir les classes creuses ?

Ch. B.

## NOUVELLES DE :

Abbé Delesalles : Avec son cordial souvenir et sa reconnaissance pour l'aide apportée aux chers camarades. De tout cœur.

Marcel Mage : Avec mon amical souvenir.

Robert Michelon : Mes amitiés à tous et un grand salut à mes compagnons des travaux forcés.

Robert Marc : Amical souvenir à tous de la part de Robert Marc, Secrétaire fondateur de l'OGAF au II E.

André Eoitel : Amical bonjour et regrets de ne pouvoir assister aux réunions.

Georges Leduq : Je loue toute votre gentillesse et votre dévouement, je ne suis pas un ingrat, je vais essayer de vous voir, mais ma santé ne va pas fort; encore merci et cordiale poignée de main.

Gagliardini : Avec mes fraternelles salutations à tous.

Georges Cressonnier : Avec mon meilleur souvenir à tous.

Mme Alla : Cette nouvelle formule a donc réussi, très bien, continuez; malheureusement les rangs s'éclaircissent, nous en sommes à la jeunesse de la vieillesse.

Jean Belloc : Avec mon meilleur souvenir à tous les amis et membres du II E.

Louis Lacoste : Toujours au commissariat de police de Lourdes, serais heureux avoir la visite d'anciens du II D lors de leur pèlerinage. Bien cordialement à tous.

Robert Chantigny : Amitiés.

Louis Langot : Très chers tous, amicale poignée de main de gé-fang, meilleurs vœux et bons souvenirs à tous.

Georges Durand : Avec mes amitiés et encouragements.

Henri Husson : Tous mes vœux aux anciens du Stalag II E et merci au camarade R. Legros pour le travail qu'il fait pour les anciens P.G.

Charles Micot : Avec mon fidèle souvenir à tous, mais spécialement aux anciens de Wismar et de Ladebow.

Adrien Bornes : Avec souvenirs et amitiés à notre Amicale II E. (Merci, l'ami.)

Abbé Elouet : Avec mon bon souvenir aux camarades de la baraque 13, Stalag II A, Kdo Parhim Slati et au B 304 Warnemünde.

Pierre Choquet : Tous nos compliments pour votre activité et votre dynamisme, meilleurs souvenirs et amitié fraternelle à tous.

Chancine Belliard : Merci d'avoir pensé à moi pour les bons de soutien. Suis si heureux d'aider un peu l'entraide de l'Amicale.

Edmond Frottignon : Bien cordialement et bonne santé à tous.

Roger Jean : Avec mes encouragements et amitiés.

André Lavielle : Avec mon amical souvenir à tous.

Robert Lacrix : Toujours avec une amicale pensée et toujours heureux de se retrouver tous les ans.

Tassion : Bonne poignée de main et une amicale pensée et bonjour de Savoie à tous ceux du II E.

Joannès Garnier : Amitiés à tous les camarades du II E.

Marius Retureau : Mes bons souvenirs et meilleures amitiés à tous mes camarades du II E.

Eernard Lange : Avec notre sincère amitié. Bravo pour votre action et votre dévouement à la cause.

Mme Sylvestre : Sentiments amicalistes. Bons souvenirs à tous.

Docteur Roland Lécuyer : Amitiés à tous, particulièrement aux anciens de Ludwigslust.

Daniel Fleureau : Avec mes meilleures amitiés à tous.

Roger Holsnyder : Bonjour à tous les amis.

Léon Tournoud : Avec mes amitiés aux copains de Lepaen et aussi de Vittenbourg (Kreis Hagenov).

Boulter : Bonjour de ma part aux camarades Laboche et Simonneau. Je vais mieux, mais marche difficilement.

Francis Galtier : Avec l'expression de mes meilleurs souvenirs et de mes sentiments les plus amicaux.

Edouard Dupre : Bien amicalement à vous du Bureau et bien le bonjour aux camarades du II E de Bulow et Bruskov.

Emile Peltier : Avec un amical souvenir aux anciens du II A et particulièrement à ceux de la baraque 22 W.

Mme Badonel : Avec mes amitiés à tous.

Malroy-Camine : Je souhaite que tous les anciens P.G. répondent à l'appel de Legros. Amitiés à tous ceux qui m'ont connu en Poméranie, Farchim, Slatte, etc.

Louis Pagnay : Amicalement à mon ami Legros et à vous tous, mes chers camarades.

Valéry Lavergne : Bons souvenirs à tous les anciens du E 868 Arsenal Schwerin.

Sully Lucdes : Avec toute ma sympathie et en vous priant de transmettre mon bon souvenir au Père Grégoire, du II D.

Sainclivier : Fidèles souvenirs et amitiés à tous.

André Jolivaldt : Avec mon meilleur souvenir et mes amitiés à tous les camarades de Paris, Legros, et ceux que je connais, espérant pouvoir être des vôtres l'an prochain.

Bonichon : Amitiés aux anciens du II E, notamment Parchim, Slatte sud, Drenkow et Perlin.

André Trouflaut : Avec mon meilleur souvenir aux camarades du Kreis de Boizenbourg-sur-Elbe.

Jean Bos : Bons souvenirs aux anciens du Stalag II E. Desmarest, qui lit ton courrier, se rappelle à ton bon souvenir (souviens-toi, Miquet de la Reichsbau Wismar) et te souhaite une bonne santé.

Raymond Ménage : Bien amicalement à tous et meilleures amitiés aux anciens Arado Anklam.

Eoisard : Amical bonjour à tous les anciens cordonniers du II C.

Mme Schlienger : Avec mes meilleures amitiés pour tous. Je lis toujours « Le Lien » avec beaucoup d'intérêt.

Edmond Villien : Avec mes meilleures amitiés et en particulier aux anciens du Bruel, Mecklembourg.

Louis Marquet : Avec mon amitié et mon meilleur souvenir.

Jacques Desjardins : Amical bonjour à tous les anciens trompettistes de l'orchestre du II E : Gilbert Forestier, Jacques Lycer, Jacques Perrets, Jacques Vannier, Jacques Boudier, Dupont, Panchet, Couesnon, Péria, Marc Robert, Marc Ducheli, etc., enfin à tous ceux dont l'amitié m'a beaucoup aidé à supporter l'épreuve.

Abel Senis : Amical bonjour au Kommando de Lanenbourg.

Gaston Géant : Avec mon bon souvenir à tous ceux qui se dévouent.

Roger Gabriel : Amical souvenir à tous. Merci aux membres du Bureau pour leur dévouement.

Thomas Erabant : Amitiés et merci aux membres du Bureau.

## PLUS QUE JAMAIS !

POUR L'AMICALE,  
POUR SES ACTIVITES,  
VAINCRE LA  
« NEGLIGENCE »

PARTOUT !  
PAR TOUS !  
POUR TOUT !

bonjour à tous ceux du Kommando 1810 Kolberg.

Georges Durand : Donne l'exemple de ce qu'il est bon de faire : Sans tarder plus, nous vous faisons savoir que nous serons des vôtres le dimanche 21 mars pour vivre avec vous tous en toute amitié cette « bonne journée du souvenir à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire du retour ». Bien sûr nous aimerions rencontrer des amis connus des années passées derrière les barbelés, aussi nous avons écrit à deux amis susceptibles de venir, l'un à Paris, l'autre dans le Lot. De toute façon, comme vous le dites si bien, dans le milieu prisonnier, tous sont des amis et nos frères, l'amitié de ce temps-là est profonde et réelle et au bout de quelques minutes, surtout lors d'un banquet, se noue vite un lien de connaissance.

Aimé Rouvier : Mon amical bonjour aux anciens de l'arsenal Schwerin et à vous tous qui faites si bien marcher l'Amicale.

Eloi Cristol : J'adresse un amical souvenir aux camarades du Kdo E 820 de Perlin, Stalag II E. J'adresse mes amicales salutations à tous les camarades organisateurs et administrateurs de l'Amicale des Stalags II A.C.D.E.

André Moulergues : Je n'ai pas la vente des bons de soutien, mais pour l'entraide de l'Amicale je fais l'effort, le les garde pour moi.

Léon Chatelain : Amical bonjour à tous les copains du II E.

Célestin Boulain : Mon mari, en invalidité depuis quatre ans, est actuellement en traitement à l'hôpital St-Antoine, Service ORL, Salle Isambert, Paris (12<sup>e</sup>). Je n'aurais pas voulu vous décevoir et vous adresse en son nom ses sincères amitiés.

Jean Sachez : Vous souhaitez bon courage et transmet ses bonnes amitiés à tous ses camarades.

Lucien Peltier : Prie de transmettre ses bons vœux au Bureau et à tous ses anciens camarades.

Vigouroux, de St-Urcize : Merci de votre dévouement pour nous, les anciens des A.P. Le temps passe agréablement, je m'occupe du jardin et un peu de pêche. J'ai le titre de Pépé, un petit Philippe, chez mon fils à Arcueil. Sincères amitiés à tous.

Perrot : En plus de tous ses déboires, vient de se fracturer le bras. (Nous lui adressons nos vœux de prompt rétablissement.)

Roger Pessin : Amicalement à tous.

Joseph Jond : Salutations amicales.

## Nord NOS JOIES Noces d'Or

Mme et Michel Frémaux (II D), 26, rue G.-Bizet à Lille, ont fêté leurs noces d'or le mardi 29 juin. Le Père Gérard Frémaux, assisté de l'abbé Grégoire (II D), célébra la messe en la chapelle Notre-Dame de la Réconciliation, rue de Canteleu à Lille.

L'Amicale Nord, représentée par Deleporte, Van Moerbeke et Darloy, adressa ses félicitations à Mme et Michel Frémaux. Robert Legros, au nom de l'Amicale Nationale, avait, en termes émouvants, exprimé sa sympathie et ses compliments à nos bons amis qui furent ses invités d'honneur le 21 mars dernier à Paris.

## DEVINETTE (Réponse)

(PARFUMEUR)  
PAR FUMEUR  
DE COIFFEUR  
UN COIFFEUR  
AVANT OÙ

## ENTRAIDE

L'entraide n'est pas un vain mot !

Nous recevons la lettre suivante de Mlle Opperman qui est un réconfortant témoignage.

Monsieur le Président,

Nous avons reçu ce jour votre très aimable lettre et votre chèque de 100 F; vraiment, nous ne savons comment vous remercier. Nous ne pouvons trouver de mots assez forts pour vous exprimer notre vive reconnaissance. Avec plaisir, nous pouvons vous annoncer que René a brillamment réussi le baccalauréat, avec une moyenne générale de 12,60 sur 20. Ses efforts ont été récompensés et je suis heureuse de vous dire que vous l'êtes vous-même, ainsi que toutes les amicales d'anciens prisonniers de guerre, pour votre grande sympathie à notre égard. Il attend maintenant la confirmation de son admission à l'Institut Universitaire de Technologie, qui est évidente, au contrôle de ses notes.

Durant le mois de juillet, comme de nombreux étudiants, il est

employé dans une librairie. Sa demande d'une bourse d'enseignement supérieur a été acceptée.

Tous ces secours lui permettront de bien suivre et terminer ses études. Une fois de plus, nous comprenons la chance que nous avons d'être aidés par des personnes aussi généreuses que vous; nos parents, même absents, nous protègent.

De nouveau nous vous remercions, et vous prions de croire, Monsieur le Président, à nos sentiments les meilleurs.

René et Marie-Edith  
OPPERMAN.

## Souscription Opperman

200 F, Mme Suzanne Laporte :

Monsieur le Président,  
Messieurs du Bureau,  
Veuillez trouver ci-joint ma quote-part pour les enfants de notre regretté camarade Opperman. Dès que possible je ferai un autre complément.

Amical souvenir.

## AS-TU PAYE TA COTISATION ?

SI OUI, MERCI !  
SI NON :

FAIS, SANS ATTENDRE,  
TON DEVOIR  
D'AMICALISTE

## AVIS DE RECHERCHES

Maurice Lignon (II A), 2, cité des Papeteries, 54 - Cirey-sur-Vecouze, aimerait avoir des nouvelles de ses camarades qui étaient à Felbec : Louis Leprince, Carvis, Louis Adou, Albert Porait, Georges Varenne, André Falot.

## LES BONNES ADRESSES

### DE PROVINCE...

Robert Jessel (II A), route de Bordeaux à Langon, reçoit et recevra toujours les amis des II pour leurs assurances et conseils.

Gagliardini, 8, rue St-Philippe, Nice, Bar de la Plage. Meilleur accueil.

Jean Legras (II C), route d'Epernay à Chouilly, par Epernay, Champagne.

Philibert Dubois (II E), Venteuil par Epernay. Champagne.

Ruet (II E), rue de Belfort, Auldincourt (Doubs). Concessionnaire Peugeot. Tél. 91-56-93.

Gaston Braun, 88 - Etival Clairefontaine. Peinture et Décoration, tout à votre service.

Etablissements Marchand Frères, M. Désiré Langlet (ex-II D), boulevard Poincaré, 62 - Béthune.

« Saredcs » : Reliure - dorure; sérigraphie; drapeaux - écussons; pavements - illuminations; impression à chaud sur plastique; pochettes dorées pour livrets de famille; housses platique - cadastre; fournitures administratives. M. Armand Lebailly, Président-Directeur Général, Vice-Président du Groupe Nord, 9, rue Victor-Hugo, 59 - St-André-lez-Lille. B.P. 6. Téléphone : 55-33-62.

H. Plivard, Agence Motobécane, Trun (Orne).

Henri Bailly, avenue Paulin-Enfert, Gien Loiret). Maréchalerie.

Marcel Brain, 10 - Romilly : Serrurerie, Construction de remorques agricoles.

H. Delattre, Estérel-Parc, 06 - Mandelieu. Artisan couvre-lits et édredons piqués. Tél. : 38.95.96.

Anré Eoisgontier, 8, rue Parmentier, 53 - Mayenne. Horloger.

Société A.A.T., 50, chemin des Laitières, 95 - Soisy-sous-Montmorency. Tél. 989-38-27. Ventilation, dépoussiérage industriel, fours, traitement des fumées de soudure. Référence : R. Legros.

### ... ET CELLES DE PARIS

André Mazé (II A), rue des Solitaires, Paris (20<sup>e</sup>). Assurances tous genres. BOT 70-34.

Geoffroy (II A), rue de Crussol, Paris. Transports. 355-52-86.

Gustave Manin (II C), Cité Popincourt, Paris (11<sup>e</sup>). Artisan repousseur moderne et restauration d'Ancien. ROQ 19-05.

René Viol (II A), rue du Val-de-Grace, Paris. Décorateur de magasins, d'appartements, de résidences secondaires. MED 68-19.

Louis Perrouault, boulangerie-pâtisserie, 17, rue des Moines, Paris (17<sup>e</sup>). MAR 96-01.

Marius Boursy (II C), 52, rue Condorcet, Paris (9<sup>e</sup>). Bar.

Turco Frères (II A), 147, avenue d'Italie, Agence Renault et occasions. 588-21-19.

Chaim Herszligowicz, 115, avenue Parmentier, Paris (11<sup>e</sup>). Tailleur. OBE 95-36.

Bernard Doroy (II A), 11, rue St-Lazare, Paris. Comptable contentieux. TRU 71-08.

Marcel Ferret (II A), 40, avenue du Clocher, Aulnay-sous-Bois, Fruits, légumes. 929-70-79.

David Gorentin (II A), 80, rue de Rivoli, Paris. Chirurgien-dentiste. ARC 05-39.

André Garfin (II A), rue Turbigo, Paris. Bonneterie en gros. ARC 69-82.

Robert Legros (II A), 2, rue du Bourg-l'Abbé, Paris (3<sup>e</sup>). Artisan bijoutier, joaillier, fabricant, réparations, transformations, fiançailles. 887-49-10.

Roger Lainé (II A), passage Pecquai, Paris (3<sup>e</sup>). Confiserie. ARC 69-90.

Marcel Boyenval, Wavignies (Oise). Couverture, plomberie, chauffage, appareils sanitaires. Tél. : 5.

Vve Noailles, veuve de notre ami Joseph (II A), 16, rue St-Marc, Paris. Bar tabac.

Gaston Robin (II A), 5 et 7, rue Jacques-Cartier, Paris (18<sup>e</sup>). Chauffage central. MAR 09-37.